



# TECHNIQUE

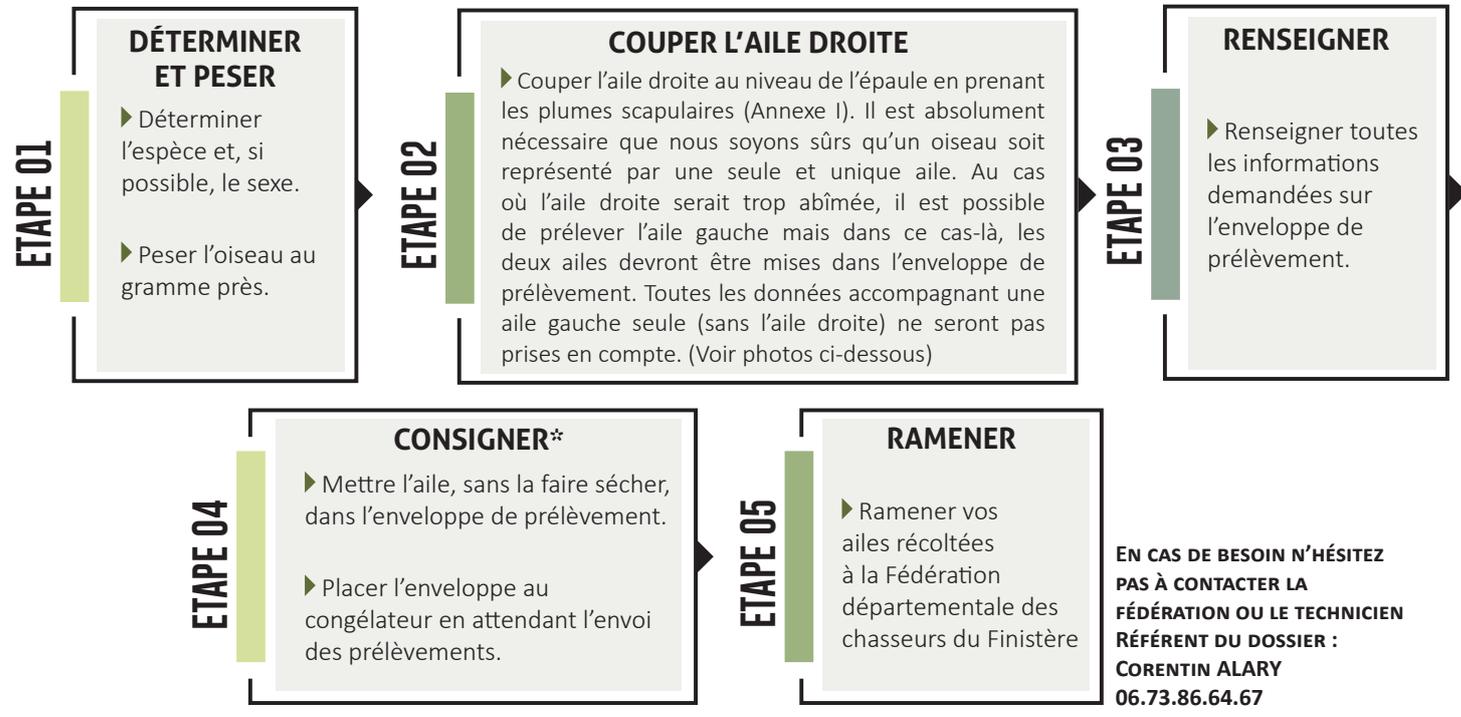
## TECHNIQUE PROTOCOLE : RÉCOLTE D'AILES ANATIDÉS

► **OBJECTIF** : Étude de la biologie en hivernage et de la dynamique des populations de canards migrateurs et limicoles d'après les analyses d'ailes et de masses corporelles.

► **ESPÈCES CONCERNÉES** : Tous les canards chassables en France et le vanneau huppé.

► **ZONE D'ÉTUDE** : la France métropolitaine.

### MODE OPÉRATOIRE



### RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT D'AILE

- 1** Mettre en extension l'aile droite de manière à bien individualiser les plumes scapulaires (PS).
- 2** Prendre dans la main l'aile droite accompagnée des plumes scapulaires.
- 3** Couper l'aile au niveau de l'articulation de l'épaule.
- 4** Aile complète avec les plumes scapulaires (PS) d'une femelle immature de Canard chipeau.
- 5** Enveloppe de prélèvement à retourner à la Fédération départementale des chasseurs du Finistère.

Plumes Scapulaires (PS)



# TECHNIQUE






1. Peser l'oiseau au gramme près.
2. Couper l'aile droite au niveau de l'épaule en prenant les plumes scapulaires.
3. Consigner les résultats sur l'enveloppe de prélèvement (ou cocher la case correspondante)
4. Mettre l'aile, sans la faire sécher, dans l'enveloppe de prélèvement.

Département				Facultatif			
Date		Heure		Mode de chasse			
				<input type="checkbox"/> Hutte		<input type="checkbox"/> Hutteau/Trou	
Espèce		Poids		<input type="checkbox"/> Bottes		<input type="checkbox"/> Passée	
				<input type="checkbox"/> Autres			
Sexe		Âge		Milieu			
				Commune de prélèvement			
F		M		Nom			
-1		+1		Adresse			
				Téléphone			
				Email			

**CONSERVER AU CONGELATEUR**

Dans le cadre de la loi informatique et liberté, nous vous informons que la récolte d'ailes a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biologie et la dynamique des oiseaux d'eau. L'ANCGE est responsable de la récolte d'ailes et l'ISNEA du traitement des données. Les résultats seront communiqués à chaque participant et la synthèse globale sera publiée sur les sites des partenaires ANCGE/FNC/ISNEA, ainsi que dans leurs réseaux intéressés par cette démarche.

Chaque collecteur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à ses données personnelles. En ce cas, il doit informer ANCGE et ISNEA par écrit de sa décision et ce, dès la remise de sa collecte. A défaut, les données seront intégrées à l'étude globale.

## \*CONSIGNER

► **LES RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES** : département, date et heure de prélèvement de l'oiseau ainsi l'espèce et le poids. Si la personne ayant réalisé le prélèvement le peut, elle indiquera aussi le sexe et l'âge de l'oiseau sachant que ces deux paramètres seront vérifiés ou notifiés (en cas d'absence) par le lecteur d'aile de l'ANCGE. Si le département et la date de prélèvement ne sont pas notifiés, l'aile ne sera pas prise en compte.

► **LES RENSEIGNEMENTS FACULTATIFS** : principalement le mode de chasse et la commune de prélèvement, ils constituent néanmoins des données intéressantes sur la distribution des oiseaux et leurs chasses. Pour la chasse à la passée, précisez si celle-ci s'effectue avec appelants ou sans appelants. Les coordonnées du chasseur nous permettront d'envoyer à cette personne, si elle le désire, les résultats d'analyses d'ailes. Au cas où l'oiseau serait bagué, pensez à noter le numéro de la bague sur l'enveloppe de prélèvement.